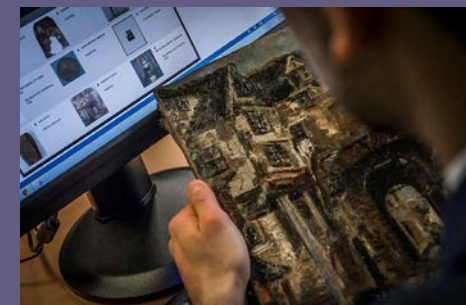


# Flash

nouvelles de l'ica

N° 40 OCTOBRE 2020

## Dossier Législation internationale



- ▶ Lutte contre le trafic et le vol d'archives • p. 3
- ▶ Accessibilité et droits d'auteur • p. 5
- ▶ Archives déplacées • p. 7

### Mais aussi...

- ▶ Renforcer les archives et la profession, Anthea Seles • p. 9
- ▶ Rapport sur la diversité au sein de la Commission du Programme • p. 11
- ▶ Manifester son soutien • p. 12
- ▶ Campagne « Les archives demeurent accessibles » • p. 13
- ▶ « UneArchiveCest » est archivée • p. 14
- ▶ Archiver à l'ICA : un retour d'expérience • p. 15



## Coopération internationale et droit des Archives : le rôle de l'ICA

## Éditorial

# Coopération internationale et législation pour les archives



Pour ce numéro, J'ai voulu faire un tour d'horizon des questions juridiques qui se posent sur le plan international pour les archives et les archivistes. Je n'avais pas alors pleine conscience de la complexité et de la richesse des problématiques issues de la rencontre de la sphère juridique et du domaine des archives.

Approfondir ce sujet permet de se rendre compte à quel point il est essentiel pour notre profession, pour les archives, la gestion de documents et de l'information, non seulement d'avoir une connaissance fine de ce qui se joue sur la scène internationale en termes juridiques, mais également de s'y impliquer pleinement aux côtés des professionnels du droit. Parce que ces décisions qui se prennent aujourd'hui sur des questions juridiques et techniques que

nous comprenons mal auront un impact fort sur notre travail quotidien et la vision même que les gouvernements et les citoyens ont des archives.

L'ICA peut tenir dans ces domaines plusieurs rôles. Être force de proposition pour développer la coopération internationale sur des sujets qui touchent les archives du monde entier, tels la mise en place d'un cadre légal pour l'action contre le trafic de documents.

Représenter les intérêts et les besoins des professions des archives dans des négociations internationales, la discussion en cours sur le droit d'auteur par exemple, et être la voix qui porte les revendications archivistes en termes d'accessibilité pour le public.

Enfin, donner un cadre international à la résolution de litiges dans le domaine des archives. Je pense notamment aux questions relatives

aux archives dites déplacées, concernant leur propriété et leur appartenance.

Lutte contre le trafic de documents, droit d'auteur et patrimoine archivistique partagé ne sont que trois domaines dans lesquels les préoccupations archivistes rencontrent la sphère juridique, mais ils illustrent déjà la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de faire des professionnels du droit nos alliés et de développer nos propres compétences juridiques pour comprendre tenants et aboutissants et l'importance pour l'ICA de s'engager dans des chantiers similaires.



**Marianne Deraze**  
Rédactrice en chef  
de *Flash*

## Flash

Éditeur : Conseil International des Archives (ICA)

Directrice de publication : Anthea Seles

Rédactrice en chef : Marianne Deraze

Le Conseil International des Archives (ICA) a pour mission de promouvoir les archives par le biais de la coopération internationale. En conservant la trace des activités humaines, les archives constituent le fondement des droits des individus et des États ; elles sont donc essentielles pour la démocratie et la bonne gouvernance. En promouvant le développement des archives, l'ICA travaille à la protection et à la valorisation de la mémoire de l'humanité.

*Flash* donne des informations sur les activités de l'ICA et met en valeur les dernières réalisations en matière d'archives. *Flash* vient compléter la réflexion plus approfondie, les comptes rendus et les débats publiés dans *Comma*. *Flash* paraît deux fois par an et est distribué aux membres de l'ICA. La revue peut être reproduite ou traduite, en tout ou partie, sous réserve que soit mentionnée la source d'origine. Le sommaire du dernier *Flash* a été bouclé le 6 septembre 2019.

Traductions : Christine Cross, Suzanne Ndedi Penda, Mohammed Hakkou, Abdel Kader B. Kpadonou, Céline Dubuis, Chaimae Boulhilat, Allie Bekenstein, Anna Dysert, Lorraine Valarino. N'hésitez pas à nous aider, juste pour une heure tous les six mois !

### Coordonateurs de traduction

Anna Dysert : [TranslatorsEnglish@ica.org](mailto:TranslatorsEnglish@ica.org)

Yves Lapointe : [TraducteursFrancais@ica.org](mailto:TraducteursFrancais@ica.org)

Crédits photos : ONU, Elma Ocik, Patrick Tomasso p. 2, Interpol p. 3, Coralie Pilard, Archives départementales de Maine-et-Loire p. 4, Sebastiaan ter Burg p. 5, WIPO p. 6, Jenny Scott - ASA p. 7, Christine Trembleau - ICA p. 11, Marianne Deraze - ICA, p. 15, TNA p. 16.

### ICA

60, rue des Francs-Bourgeois

75003 Paris, France

T : +33 (0)1 81 70 55 62

F : +33 (0)1 81 70 55 61

E : [ica@ica.org](mailto:ica@ica.org)

I : [www.ica.org](http://www.ica.org)

Graphisme : Raphaël Meyssan

T : +33 (0)6 20 49 12 15

E : [raphael@meyssan.net](mailto:raphael@meyssan.net)

I : [www.editorial-design.org](http://www.editorial-design.org)

ISSN : 1728-533X. Dépôt légal à parution.

# Un dispositif international pour annoncer les vols d'archives ?

Toutes les institutions d'archives sont un jour ou l'autre confrontées à la disparition d'un ou de plusieurs documents. Dans le meilleur des cas, ceux-ci ont simplement été mal rangés, mais parfois ils ont malheureusement été volés. Comme les livres anciens, les manuscrits, les cartes et plans, les splendeurs conservées dans les musées ou encore les objets tirés des fouilles archéologiques, les archives sont régulièrement la cible de personnes ou d'organisations mal intentionnées.

Il est difficile pour les professionnels de parler ouvertement et publiquement de ce genre d'événement douloureux. À la discrétion que requiert l'enquête menée quand un vol est déclaré, s'ajoute souvent l'impression pour les professionnels d'être pris en défaut. Leur réputation, leurs compétences, leur vigilance et leur professionnalisme sont remis en cause. Et pourtant, ce sujet, aussi désagréable soit-il, doit être abordé de manière franche et ouverte par la communauté internationale non seulement dans le but de partager les informations et les expériences, mais aussi de faire progresser la lutte contre le vol et le trafic, en général.

L'objectif à terme est de mettre en place des mesures adéquates pour retrouver si possible les archives volées et les restituer aux institutions auxquelles elles appartiennent. Aussi, l'une des pistes qu'aimerait explorer EGATTT (Groupe d'experts contre le Vol, le Trafic et la Falsification) est celle de la mise en place d'un dispositif international qui permette d'annoncer un vol et de faire connaître le ou les document(s) volé(s). Que ce dispositif soit baptisé « liste rouge », en écho à la liste mise à disposition par le Conseil International des Musées (ICOM), ou d'une autre manière, est

secondaire. Ce qui importe à ce stade est que la communauté débattenne de l'opportunité ou de la nécessité de la création d'un tel mécanisme à l'échelle internationale. Comme le montre la récente étude réalisée par Matthieu Cevey (article suivant), il existe différentes options en la matière ; toutes présentent des avantages et des inconvénients.

Or, le choix de la solution ne doit pas dépendre uniquement des membres d'EGATTT. Il doit être supporté par les membres de FAN (Forum des Archivistes Nationaux) et la SPA (Section des Associations Professionnelles), vu leur rôle dans les différents pays du monde, ainsi que par le Comité exécutif et l'Assemblée générale, si une proposition devait être soumise au vote. Car, au final, c'est l'ensemble de la communauté qui pourrait bénéficier de ce dispositif, voire qui pourrait être amené un jour ou l'autre à l'alimenter. Dans les douze mois qui viennent, il est probable qu'EGATTT soumette une ou plusieurs proposition(s) en relation avec la création d'un dispositif ou l'adaptation d'un dispositif existant.

Les membres du groupe d'experts devront également poursuivre leurs efforts dans d'autres directions : partage de l'information et de retour d'expériences, formation, sensibilisation, partenariats, voire débats autour de la législation. Des premiers jalons ont été posés, mais la pandémie qui frappe notre planète a ralenti le cours des travaux ces derniers mois.



**Didier Grange**  
Président EGATTT  
programme@ica.org

# Lutte contre le vol et le trafic : dispositifs et méthodes d'application

Mandaté par le Groupe d'Experts contre le vol, le trafic et la falsification (EGATTT), ce travail de Master traite principalement de l'analyse des différents dispositifs existants et des besoins archivistiques spécifiques.



Recherche effectuée sur la base de données des biens culturels volés d'Interpol.

Dans cette étude, le mot « dispositif » est utilisé dans le sens à la fois d'un outil (une liste, une base de données), ainsi que de moyens intellectuels et matériels mis en œuvre en vue d'aider à combattre le vol et le trafic de biens culturels en général. Ce travail présente une analyse et une réflexion sur les différents dispositifs existants afin d'estimer quelle serait la stratégie à adopter en la matière, et propose des recommandations quant à la forme que devrait prendre un outil spécifiquement dédié à la lutte contre le vol et le trafic des archives. Il existe de nombreux dispositifs listant des documents et objets volés au niveau international. Ils sont gérés par des associations et organisations agissant dans divers

domaines se recoupant parfois, comme le Conseil International des Musées (ICOM), l'UNESCO, l'International League of Antiquarian Booksellers (ILAB), The Antiquarian Booksellers' Association of America (ABAA), le FBI ou encore Interpol. Beaucoup d'organisations internationales émettent des recommandations sur les outils à utiliser dans leur domaine, comme le Bouclier Bleu par exemple, ou possèdent leurs propres solutions, comme l'UNESCO ou l'Organisation Mondiale des Douanes, mais dans le cas de cette dernière, leur base de données n'est accessible qu'aux forces de l'ordre. Quant à celle de l'UNESCO, elle recense les types de biens culturels à risque, en les classant par pays et en listant des exemples, ●●●

●●● mais elle ne diffuse pas d'informations sur les objets volés eux-mêmes. Par ailleurs, la plupart des états possèdent des bases de données officielles, comme le FBI aux États-Unis, l'Office Central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) en France, ou RIPOLE en Suisse, mais à l'exception notable de celle du FBI, elles ne sont pas consultables par le grand public.

Les dispositifs de lutte contre le vol et le trafic sont extrêmement diversifiés à tous niveaux. Ces outils se présentent sous différentes formes, allant du document PDF à l'agrégation de bases de données en passant par le blog. Certains sont libres d'accès pour le grand public, quand d'autres sont réservés aux forces de l'ordre. Certains sont internationaux, d'autres limités géographiquement, toutes les époques ne sont pas forcément couvertes, et tous les types d'objets ne sont pas toujours pris en compte. La forme des dispositifs et le type d'informations que l'on y trouve varient du tout au tout, souvent à l'image des institutions ou associations qui les ont créés. Il en existe même qui sont professionnalisés, vendant leurs services de recherche, d'authentification et de traçabilité aux acteurs du monde de l'art, tout en collaborant avec les autorités.

Mais recenser des objets volés exige de pouvoir les identifier très clairement, et c'est pourquoi les normes de description sont importantes, même si dans la pratique, les champs de description requis vont de l'inexistant à l'utilisation, assez répandue, de la norme « Object ID », créée à l'initiative du Getty Information Institute. Cette norme a été adoptée par un grand nombre d'acteurs du domaine, des musées aux services des douanes, en passant par Interpol et les organismes actifs sur le marché de l'art. S'il y a pléthore d'outils existants pour lutter

contre le vol et le trafic de biens culturels, il n'en est aucun qui ait été pensé spécifiquement pour le domaine des archives. De plus, la multiplication de dispositifs internationaux, nationaux, gérés par les forces de l'ordre ou encore par des associations professionnelles fonctionnant elles aussi à plusieurs niveaux, ne facilite pas la coordination entre les polices et les experts des domaines concernés, et encore moins le travail de l'archiviste qui découvre la disparition d'un document de valeur.

Le premier constat fait sur la base d'entretiens avec des archivistes, des responsables de sécurité en bibliothèque et des membres des forces de l'ordre est qu'il y a un manque de coopération entre tous les corps de métiers concernés par le vol et le trafic de biens culturels, et que ce sujet, bien que régulièrement médiatisé, n'est pas une priorité politique. Des pays, plus touchés que d'autres dans le pillage de leur patrimoine, ont d'ores et déjà pris des mesures fortes et dédié des unités entières de leurs forces de l'ordre au combat contre les trafiquants de biens culturels. Mais il arrive que l'appareil juridique et les procédures administratives mis en place dans ce but soient trop permissifs ou, au contraire, trop contraignants, ce qui fait aussi le jeu des commerçants malhonnêtes et des voleurs avides.

Le fait que le domaine des archives soit méconnu des forces de l'ordre et du monde politique n'aide pas au développement de stratégies et d'outils adéquats. Mais face à la recrudescence des vols de documents d'archives en raison du développement d'un marché parallèle et de la facilité avec laquelle on peut les dissimuler, la volonté d'agir existe. Les résultats de mon travail, qui seront mis à la disposition de l'EGATTT dans le courant de l'automne, proposent quelques recommandations, dont la proposition de

création d'un outil développé sur mesure pour les archives sur le plan international, où les questions d'identification et de traçabilité des documents résideraient au cœur de la problématique. Ce qui, cumulé à l'amélioration de l'organisation et de la coopération entre archivistes, forces de l'ordre et acteurs du monde de l'art, que cela soit les musées ou galeries, mais surtout les maisons de vente aux enchères, devrait, je l'espère, servir au mieux la lutte contre le vol, le trafic et la falsification d'archives.



**Matthieu Cevey**  
Étudiant Master IS,  
Haute école de gestion  
de Genève, HES-SO

**EGATTT ICA**

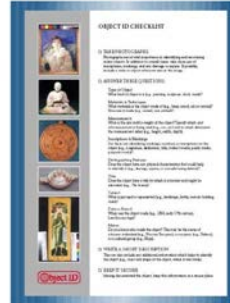
Expert Group Against Theft, Trafficking and Tampering

Groupe d'Experts Contre le Vol, le Trafic et la Falsification

## ICOM Standards

### Object ID standard

- Inventory remains the first way to protect cultural objects from theft



Document absent dans les magasins des Archives départementales de Maine-et-Loire.



# Un accès semé d'embûches : législation et pratiques en Europe et au-delà



Ariadna Matas à la Conférence Europeana 2019 - Connect Communities.

Chez Europeana, nous encourageons les institutions de gestion du patrimoine culturel à adopter autant que possible le libre accès. Cela permet au patrimoine culturel numérique non seulement d'être vu, mais aussi d'être utilisé, partagé ; contribuant ainsi de manière plus significative à la société, tout en restant conforme à la mission d'intérêt public des institutions de gestion du patrimoine culturel.

Outre les avantages très évidents du libre accès pour les chercheurs et les éducateurs, entre autres, ces pratiques ont conduit à de meilleures connexions avec les communautés

locales, à des améliorations du contenu, à une augmentation notable de l'accès aux dossiers suite au partage des données en dehors du portail institutionnel.

Europeana travaille avec des archives, des bibliothèques, des musées et d'autres institutions du patrimoine culturel. Leurs collections et leurs fonds sont souvent de nature très différente et ne sont pas gérés de la même manière, sans parler de la diversité des approches et des priorités qui existent d'un pays ou d'une région à l'autre. Il appartient à ces derniers de déterminer ce qu'il est le plus pertinent de partager avec le public par

l'intermédiaire d'Europeana, et d'examiner les questions éthiques et juridiques qui pourraient s'opposer à ce partage. Cependant, dans l'ensemble, nous considérons que le concept « OpenGLAM a du sens sur le plan commercial », comme l'a déclaré Dafydd Tudur lors d'un récent webinaire.

## COMMENT EUROPEANA CONTRIBUE-T-ELLE À CES PRINCIPES ?

Entre autres choses, Europeana établit des normes afin de remplir sa mission et soutenir la transformation numérique du secteur du patrimoine culturel. Grâce notamment à notre modèle de données, nous rationalisons les politiques et les approches très diverses en matière de gestion des données provenant de tous les types d'institutions qui soumettent des données à Europeana, pour pouvoir ensuite fournir des informations claires et structurées par l'intermédiaire d'un portail en ligne unique. Nous utilisons également ces normes pour encourager l'adoption de pratiques ouvertes. Une condition pour partager des données avec Europeana est d'accepter que toutes les métadonnées du site Europeana.eu soient marquées de la mention « Creative Commons Universal Public Domain Dedication » (tous les droits sont abandonnés, dans le monde entier), et que tous les objets numériques se voient attribuer une déclaration de droits pour informer les utilisateurs dans quelle mesure l'objet peut être utilisé. En outre, l'un des critères permettant de considérer les objets numériques comme étant « de qualité supérieure » est leur niveau d'ouverture. Ils seront promus et présentés plus largement sur le site Europeana.eu et au-delà.

Europeana a également clairement indiqué sa position sur la pratique de certaines institutions qui réclament des droits sur la reproduction numérique d'œuvres qui sont du domaine public. Selon Douglas McCarthy et Andrea Wallace, cette pratique « freine la créativité, l'innovation et la production de connaissances autour des œuvres du domaine public gérées par les institutions culturelles ». Les législateurs européens ont également pris position pour aborder cette question par le biais de l'une des dispositions de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, qui est actuellement mise en œuvre par les États membres de l'Union européenne. Cette directive stipule, en gros, que les reproductions numériques d'œuvres d'art visuel du domaine public doivent rester dans le domaine public (sauf si la reproduction est une nouvelle œuvre d'art originale en soi, distincte de l'enregistrement qui est soumis à la numérisation).

## SUFFIT-IL DE VOULOIR OUVRIR SES FONDS ?

Les politiques institutionnelles ne sont pas les seuls obstacles à la collecte et à la réutilisation faite par une institution. Les archivistes doivent tenir compte des préoccupations liées à la protection de la vie privée ou de l'image personnelle, ou même des considérations éthiques. Les lois asymétriques sur le droit d'auteur représentent un défi peut-être plus grand encore qui, combinées à un manque de connaissance du droit d'auteur et de politiques institutionnelles adéquates, rendent difficile l'obtention des droits, ou la prise des décisions nécessaires, pour rendre le contenu disponible en ligne. En effet, la manière dont certaines lois sur le droit d'auteur sont conçues ●●●

●●● ne tient pas compte de la nature des fonds d'archives. Les auteurs y étant sont souvent inconnus, obtenir un droit d'usage est irréaliste. Déterminer que quelque chose est du domaine public peut également être extrêmement compliqué étant donné la longue durée (et sa prorogation) de la protection du droit d'auteur, l'existence de droits voisins ou de droits sui generis et le transfert (automatique ou non) des droits qui peut intervenir dans la vie d'une œuvre. Cela a créé de nombreuses œuvres orphelines et a conduit à ce que l'on appelle le trou noir du XX<sup>e</sup> siècle.

En outre, alors que la recherche, l'éducation, la création ou l'apprentissage tout au long de la vie se font à travers les frontières, les lois sur les droits d'auteur ont tendance à s'arrêter là où s'arrête leur juridiction. Cela pose de nombreux défis dans l'ère numérique, et les professionnels doivent parfois choisir entre le respect des exigences légales ou la conformité à la mission d'intérêt public de l'institution.

#### COMMENT SURMONTER CES DÉFIS ?

Les institutions ne peuvent pas surmonter les difficultés soulevées par l'utilisation des contenus au-delà des frontières de manière isolée et ces difficultés ont un impact négatif tant sur les institutions d'archives comme sur les autres domaines du secteur du patrimoine culturel. Ce défi et d'autres ont amené les représentants du secteur des archives, des bibliothèques et des musées à plaider au niveau international en faveur d'exceptions et de limitations actualisées du droit d'auteur.

Les décideurs européens ont également pris des mesures pour résoudre ces problèmes. Au début, la directive sur les œuvres orphelines a introduit une exception au droit d'auteur que tous les États membres devaient adopter, mais sa portée limitée et ses exigences étendues l'ont rendue presque inutilisable. La directive

plus récente sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique est toutefois plus prometteuse, notamment en ce qui concerne les œuvres qui ne sont pas commercialisées. Pour ce qui est des pratiques institutionnelles, avec de plus en plus de praticiens engagés activement dans des conversations par le biais du mouvement OpenGLAM (vérifiez leurs prises de positions sur Twitter, elles sont géniales !), et avec plus d'institutions montrant l'exemple, il y a moins de doutes sur l'impact positif de ces pratiques, et moins de craintes de perte de contrôle, ou de revenus (qui restent parfois à prouver).

Une partie de la mission d'Europeana dans les années à venir, telle qu'elle est décrite dans la stratégie 2020-2025 et conformément à l'orientation déjà prise dans le passé, consistera à « faciliter l'utilisation du patrimoine culturel par les citoyens pour l'éducation, la recherche, la création et les loisirs ». Pour y parvenir, nous continuerons à collaborer et à coopérer, afin que notre travail contribue à « une société ouverte, bien informée et créative ».



**Ariadna Matas**  
Conseillère juridique  
à Europeana



OPEN  
GLAM

## Partenariats internationaux pour la défense du droit d'auteur

Depuis 2010, l'ICA est un observateur accrédité auprès du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI, le forum où sont négociés les traités internationaux sur le droit d'auteur. Traditionnellement, le SCCR s'est concentré sur les traités qui renforcent les droits des titulaires de droits d'auteur. Cependant, depuis 2004, le SCCR s'est engagé dans un débat sur les exceptions au droit d'auteur pour « l'éducation, les bibliothèques et les personnes handicapées ». Des exceptions pour chacun de ces domaines sont apparues comme un point distinct de l'ordre du jour. Au cours de la dernière décennie, l'ICA a plaidé en faveur d'un traité international contraignant établissant des exceptions au droit d'auteur permettant aux bibliothèques, archives et musées (LAM) du monde entier de préserver leurs fonds et de les mettre à disposition pour utilisation.

De toute évidence, l'ICA ne peut agir efficacement de son propre chef dans cette entreprise. L'ICA a plutôt travaillé en collaboration avec une coalition d'associations nationales de bibliothèques et d'archives dirigée par la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA). Le Conseil international des musées (ICOM) a rejoint la coalition en 2015. Les avantages de nos efforts de coopération l'emportent largement sur les différences dans nos pratiques professionnelles et leurs implications respectives.

En plus de faire progresser son programme ciblé, la coalition Bibliothèques-Archives-Musées (LAM) a reconnu le lien clair entre les LAM et leur rôle dans le soutien à l'éducation et à la recherche. Ainsi, les LAM ont

également développé une relation de travail solidaire avec le secteur de l'éducation en faveur d'exceptions au droit d'auteur pour soutenir le travail des éducateurs et des instituts de recherche. Bien que nous ayons des agendas différents – les questions relatives aux LAM ont déjà été étudiées plus en détail et le secteur de l'éducation présente un paysage du droit d'auteur beaucoup plus complexe - nous reconnaissons plusieurs domaines dans lesquels nous pouvons nous soutenir mutuellement. Les conversations ont également été l'occasion de sensibiliser d'autres domaines sur le rôle des archives. Enfin, la pandémie de Covid19 a donné à l'ICA l'occasion de travailler avec une coalition encore plus large de chercheurs, d'éducateurs et de groupes de la société civile pour inciter l'OMPI à considérer l'importance des exceptions au droit d'auteur dans le cadre d'un système international équilibré de propriété intellectuelle.

Une recherche internationale collaborative sur les vaccins et les traitements potentiels est menée d'urgence. Toutefois, sans exceptions notables, les lois sur le droit d'auteur présentent un obstacle considérable à l'accès numérique à distance essentiel, et à la collaboration transfrontalière. Bien que les progrès au niveau international soient souvent extrêmement lents, l'ICA continuera à travailler en collaboration pour promouvoir les intérêts communs.

#### Jean Dryden

Représentante de l'ICA  
au Comité permanent du droit d'auteur  
et des droits connexes de l'OMPI

# Se tourner du passé vers l'avenir : pour une conclusion à la question des archives déplacées

Les archives sont inestimables parce qu'elles donnent à une nation la possibilité de comprendre et d'apprécier son passé et son présent, contribuant ainsi au progrès global de la société. Nul n'est besoin de souligner l'importance que revêt la possibilité d'accéder et d'utiliser ces éléments qui vous définissent en tant que personne, communauté, nation. À cet égard, ce court article a pour but d'attirer l'attention de toutes les principautés ayant un patrimoine partagé, des autorités et des acteurs impliqués dans cette affaire, sur le besoin de conclure la question des archives déplacées. À ce sujet, je veux ici reconnaître et applaudir les efforts que le Conseil International des Archives (ICA), en partenariat avec de nombreuses institutions d'archives nationales et d'experts individuels ont mis en œuvre pour résoudre la question du patrimoine partagé, des archives déplacées et/ou immigrées.

Comme cette dernière phrase le suggère, il est clair qu'à cette date, les parties intéressées ne sont pas d'accord sur les termes à utiliser pour se référer aux archives qui sont détenues dans un pays différent que celui où elles ont été créées. En conséquence, pléthore de termes ont toujours été utilisés pour s'adapter aux opinions et aux intérêts de ceux qui les emploient. Cette terminologie inclut sans s'y limiter : archives immigrées, archives déplacées, patrimoine archivistique partagé, archives litigieuses, archives expatriées, archives saisies, archives en exil, archives réquisitionnées, archives perdues, archives en diaspora, archives confisquées, archives contestées, archives coloniales, archives dans la nature, archives achetées sous la

contrainte et archives égarées. L'utilisation systématique de tant de termes différents pour désigner le(s) même(s) objet(s) met en lumière les sentiments et opinions non-dits que différentes personnes, institutions et pays ont à propos de la question de ces archives qui sont conservées dans un pays différent de celui dans lequel elles ont été créées. À cet égard, je souhaite souligner ici qu'il est grand temps que les autorités responsables et tous les acteurs affectés sortent de cette logique de conflit pour véritablement travailler à au moins donner un accès juste et équitable aux archives en question.

Les efforts de l'ICA pour résoudre la question des archives conservées ailleurs que dans leur pays de création ne doivent pas passer inaperçus. Conscient de l'importance de la problématique et du besoin professionnel de proposer une solution à l'amiable à la question délicate des archives déplacées, l'ICA a établi un groupe d'experts sur le patrimoine archivistique partagé (EGSAH) en septembre 2016 au Congrès ICA de Séoul. L'objectif de ce groupe est d'étudier et de conduire des recherches empiriques de terrain sur des questions concernant l'histoire et le patrimoine culturel de plus d'une communauté, pays ou région dont la garde, la propriété et l'accès n'est pas clair ou est litigieuse.

L'ICA a beaucoup soutenu le groupe qui avait pour but d'obtenir une image composite de l'étendue actuelle de cette problématique au niveau global. Ce groupe a aidé et continuera d'aider les parties concernées à comprendre les questions clé et à définir les priorités et dessiner une feuille de route pour la question du « patrimoine partagé ».



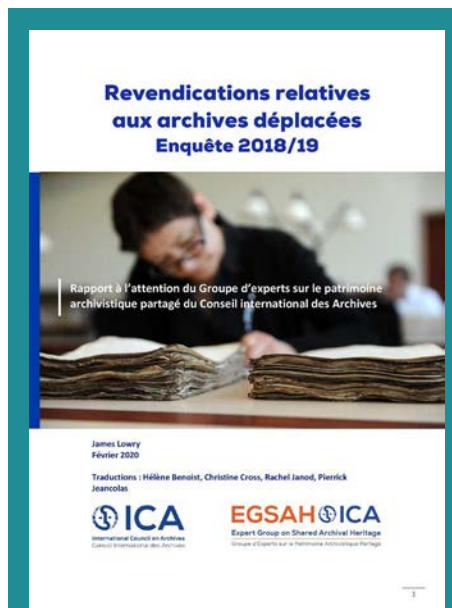
Forget Chaterera-Zambuko à la Conférence d'Adelaïde.

Les efforts de l'ICA pour voir la résolution de la question des « archives déplacées » n'ont pas commencé en 2016. Pendant des décennies, l'ICA s'est impliqué directement et indirectement pour trouver une conclusion au problème des « archives déplacées ». En prenant l'exemple de la Branche régionale pour l'Afrique orientale et australe du Conseil International des Archives (ESARBICA), l'ICA a commencé à soutenir ses Branches régionales qui voulaient organiser des conférences biennales dans lesquelles priorité était donnée à la question des « archives déplacées ». En 1969, les membres d'ESARBICA, réunis à Nairobi au Kenya, décidèrent de demander

le soutien moral des Nations Unies et de ses agences, par l'entremise de l'ICA, et de l'Organisation de l'unité africaine (OAU) pour persuader les gouvernements et institutions nationales possédant des « archives déplacées » d'assurer leur retour ou au moins d'en fournir des photocopies.

En 1974, ESARBICA organisa une autre rencontre à Lusaka, Zambie, et recommanda aux gouvernements concernés par la question de formuler une politique pour le rapatriement des archives déplacées. Depuis lors, la série de conférences biennales qui a suivi n'a cessé de faire passer des résolutions concernant le rapatriement des archives déplacées. ●●●

●●● Bien que les efforts de l'ICA pour résoudre la question des « archives déplacées » soient sans le moindre doute visibles et recommandables, je souhaite réitérer qu'il est grand temps que ce problème des archives déplacées arrive à une conclusion et permette aux archivistes du XXI<sup>e</sup> siècle et aux autres professionnels de la gestion de l'information de concentrer leur énergie sur les technologies émergentes et comment leur adoption peut faire avancer la profession des archives et de la gestion de documents. Les débats, discours et négociations à propos des « archives déplacées » durent depuis maintenant quatre décennies et cette question pourrait bien tourner en rond si des décisions appropriées ne sont pas prises.



**TÉLÉCHARGER LE RAPPORT :**  
[www.ica.org/fr/revendications-relatives-aux-archives-deplacees-enquete-20182019](http://www.ica.org/fr/revendications-relatives-aux-archives-deplacees-enquete-20182019)

Je suis heureuse de pouvoir souligner que j'ai eu l'opportunité de participer à la Conférence 2019 de l'ICA à Adélaïde en Australie, où j'ai pu brièvement discuter en personne avec M. Jeff James, Directeur exécutif en chef des Archives nationales du Royaume-Uni (TNA). Comme indiqué dans plusieurs publications, j'ai obtenu confirmation que la question des archives déplacées est empêtrée dans les questions légales et techniques qui ont jusqu'ici empêché le rapatriement des archives déplacées à leur lieu de provenance. Cependant, le directeur exécutif en chef a précisé que les archives nationales (TNA) sont ouvertes au dialogue et ont toujours eu la volonté de discuter et d'apporter leur soutien à ces demandes dans le respect de leur périmètre légal et technique. Nombreux sont ceux qui lui font confiance et espèrent que l'ICA, comme les autres organisations professionnelles, ne cessera pas de s'impliquer avant que les parties concernées n'arrivent à un accord commun. Ceci étant dit, il reste indispensable que les archivistes mettent de côté leurs différences émotionnelles, politiques et géographiques et puissent se considérer comme une famille internationale pour travailler à l'avancement de la profession et construire un meilleur monde de l'information. Ce qui est particulièrement essentiel dans un monde assailli par les fausses nouvelles, la désinformation et la désinformation.

### Forget Chaterera-Zambuko

Nouvelle Professionnelle de l'ICA  
 (2019-2020)  
 Postdoc- Sorbonne Université  
 à Abu Dhabi  
 Chargée de recherches  
 Université d'Afrique du Sud  
[rumbieforget@gmail.com](mailto:rumbieforget@gmail.com)

## Panorama des archives déplacées

Il y a vingt ans, l'UNESCO publiait l'enquête internationale de Léopold Auer sur les archives déplacées ou les archives dont la propriété est contestée après avoir été retirées du lieu de leur création. En 2018-2019, une enquête similaire a été menée au nom du Groupe d'experts de l'ICA sur le patrimoine archivistique partagé (EGSAH). Les résultats de l'enquête sont maintenant disponibles dans le rapport «Revendications relatives aux archives déplacées» publié sur le site internet.

Le monde est très différent aujourd'hui et bon nombre des revendications qui ont été faites dans la première enquête n'ont pas été reconduites. La célèbre réclamation de l'Algérie contre la France, pour les archives détenues aux Archives nationales d'outre-mer, n'a pas été reconduite. Parmi les nombreuses plaintes déposées contre la Russie par des pays d'Europe et d'Asie en 1997-1998, très peu ont été renouvelées. D'autre part, les réclamations contre le Royaume-Uni ont persisté, bien qu'elles aient été formulées par différentes parties de son ancien empire. La principale différence réside dans la nature de certaines revendications. L'enquête d'Auer a révélé des revendications entre États-nations, mais la nouvelle enquête montre également des revendications intra-nationales et communautaires, telles que les plaintes de Madère contre le Portugal et celles de la communauté juive de Vienne contre la Pologne.

Bien que cette nouvelle enquête montre un éventail plus large d'acteurs, aucun compte rendu sur le phénomène des archives déplacées n'est susceptible d'être complet. Certains cas très médiatisés, comme le retrait de dossiers d'Irak vers les États-Unis, n'ont pas été recensés. Il en est de même du non moins médiatique retour de documents des Pays-Bas à l'Indonésie et au Suriname. De nombreuses institutions étatiques ont refusé de participer, afin de ne pas interrompre les discussions bilatérales en

cours. Aucune réponse n'a été reçue des Nations ayant participé à la première enquête. En fait, cette enquête-ci pose autant d'interrogations qu'elle en résout sur la nature et l'étendue de cette problématique ancienne et persistante. Ce que cette enquête offre, c'est un aperçu de la complexité de la question de propriété et de gestion des archives à travers les frontières et dans le cas d'une histoire partagée, souvent caractérisée par les conflits. Une grande partie des travaux antérieurs de l'ICA sur le problème du déplacement d'archives s'est focalisée sur l'observation des modèles, la définition de principes généraux et l'élaboration d'instruments juridiques. Les nouvelles données montrent que les déplacements d'archives sont toujours uniques et constamment remodelés par leurs contextes géopolitiques changeants : ils défient la généralisation et sont souvent immunisés contre la force des conventions et des lois internationales. Cela suggère qu'à l'avenir, ceux qui travailleront à la résolution des conflits devront abandonner leur quête ancienne d'absolus et les promesses de la loi. Leur travail deviendra plutôt très spécifique, ils investiront beaucoup dans les circonstances uniques de chaque cas et leur travail sera axé sur l'établissement de relations entre les personnes physiques qui animent les appareils bureaucratiques et diplomatiques et qui voient des archives supprimées, contestées et restituées ou partagées d'une manière ou d'une autre.

### James Lowry

Auteur du rapport d'enquête  
**Njörður Sigurðsson**  
 Président d'EGSAH

**EGSAH ICA**  
 Expert Group on Shared Archival Heritage  
 Groupe d'Experts sur le Patrimoine Archivistique Partagé



# Renforcer les archives et la profession

Dès la prise de mes fonctions de Secrétaire générale, j'ai tout mis en œuvre afin de tenir mes engagements pris devant l'Assemblée générale de Mexico en 2017, c'est-à-dire faire de l'ICA une association participative et novatrice. Même si, à Mexico, j'avais mis l'accent sur la collaboration avec les associations sœurs (IFLA, ICOM, ICOMOS) et sur une ouverture plus large de l'ICA par la création de nouvelles relations avec les organisations du secteur de la conservation numérique, de la conservation des données et des sciences de l'information, j'avais également à cœur la mise en place d'un cercle vertueux englobant les membres de l'ICA, le Secrétariat et les organes de gouvernance de l'association. J'avais la conviction que, lors de toute tentative de définition d'une nouvelle vision stratégique, il conviendrait de passer par une démarche plus collaborative, alimentée par les contributions des membres. D'où la campagne « L'ICA par et pour ses membres », destinée à réunir, par le biais d'une enquête, de groupes de discussion et d'entretiens, les informations nécessaires à cette fin. Les différentes méthodes adoptées pour la collecte d'informations nous ont permis de dresser un panorama très large des opinions de nos membres, portant sur les points forts et sur les points à améliorer de l'action de l'ICA. Grâce à l'enquête, nous avons pu obtenir des informations sur un échantillon très représentatif de nos adhérents. En effet, nous avons reçu un total de 538 réponses dans le cadre de cette enquête, soit un taux de réponse de 30 % (1). Deux (2) séances de groupes de discussion ont eu lieu, la première

avec le Forum des archivistes nationaux (Abu Dhabi, 2019) et la seconde avec la Section des associations professionnelles (Adélaïde, 2019). Nous avons également procédé à 15 entretiens avec différents membres des organes de gouvernance (Commission du Programme et Comité exécutif) (2). En fin de compte, nous avons eu à analyser un total de 555 éléments d'information, tous ayant contribué à la définition du nouveau plan stratégique de l'ICA, intitulé « Renforcer les archives et la profession 2021-2024 ». Ce document a été validé lors de la réunion virtuelle du Comité exécutif du 23 juin 2020 et sera soumis à l'approbation définitive de l'Assemblée générale virtuelle de novembre 2020. Ce plan stratégique comporte trois volets :

## 1) INTERCONNECTÉ ET COLLABORATIF

Selon nos membres, l'ICA devrait mieux exploiter son atout principal, à savoir sa capacité à favoriser le partage des connaissances. Les répondants à l'enquête sont 87 % à déclarer que le partage des connaissances est l'un des motifs majeurs de leur adhésion à l'ICA. Ceci étant, il ressort clairement des réponses à l'enquête, des groupes de discussion et des entretiens que les processus et l'organisation actuellement en place ne favorisent ni le réseautage, ni la collaboration, ni le partage des connaissances. Au Secrétariat, nous commençons à nous pencher sur les systèmes en vigueur dans le but de trouver des solutions plus conviviales et plus intuitives pour faciliter l'interaction entre les membres, les branches et les sections, ainsi qu'avec notre siège parisien. Puisque l'ICA n'existe qu'à travers ses membres et leur activité professionnelle, tout devrait être mis en œuvre pour proposer des formes de collaboration plus efficaces

(2) Pour de plus amples informations concernant les structures de l'ICA, consulter le rapport annuel 2019, p. 4.

(1) Au total, 1 793 exemplaires de l'enquête ont été diffusés auprès des membres de l'ICA, suscitant 538 réponses (30 %). En moyenne, le taux de réponse à ce type d'enquête est de 15 %.



et favoriser l'interaction avec les sections et les branches en partant du noyau central. Le Secrétariat s'efforce d'ores et déjà de bâtir de meilleures relations de travail avec ses différents organes, à commencer par l'ALA (branche latino-américaine de l'ICA), avec laquelle il a pu mener la campagne #UneArchiveCest sur les réseaux sociaux. D'autres actions de la sorte seront envisagées à l'avenir.

## 2) TRANSPARENT, RESPONSABLE ET INCLUSIF

Pour les répondants à l'enquête menée dans le cadre de la revue stratégique, une meilleure transparence, une responsabilité accrue et une inclusivité plus poussée s'imposent au sein de l'ICA. En effet, les réponses à l'enquête et les entretiens ont révélé une certaine confusion chez les membres concernant le fonctionnement de l'ICA, ses structures, la composition de ses organes de gouvernance, les processus de désignation des membres de ces organes et la gestion financière de l'association. Certaines réponses nous ont amenés à penser que les membres en question ne percevaient pas bien les fonctions de l'ICA, même si 81 % des répondants à l'enquête sont conscients

de sa mission et de ses objectifs. Il est donc clair qu'en tant qu'organisation, nous nous devons de mieux communiquer autour de notre action, des raisons qui la motivent et de la manière dont nous la concrétisons. Nous avons profité du rapport annuel 2019 pour essayer d'informer nos membres sur les structures de l'ICA et de mettre en lumière certaines activités entreprises au cours de l'année. En dépit des circonstances sans précédent qui pèsent sur l'année 2020, l'ICA a pu poursuivre son action en proposant à ses membres des méthodes leur permettant d'interagir et d'échanger à distance, notamment à l'occasion de la Semaine Internationale des Archives 2020 (#IAW2020). Lors de la Semaine #IAW2020, des membres des quatre coins du monde ont pu se joindre à nous pour participer à des webinaires et à notre campagne #UneArchiveCest, lancée sur les réseaux sociaux. L'ICA doit cependant évoluer pour mieux tenir compte de toutes les formes de diversité (géographique, linguistique, professionnelle, orientation sexuelle, handicap, niveau de compétence...). Nous nous devons de mieux représenter l'ensemble de nos membres, avec tous leurs contrastes. ●●●



### 3) PERTINENT, INSPIRANT ET RENFORCÉ

L'ICA est une organisation financée par ses membres, ayant pour objet de défendre leurs intérêts et de répondre à leurs préoccupations. Il a également pour mission de représenter la profession archivistique auprès des instances internationales et de mettre en lumière l'importance des archives et des documents d'activité en matière de responsabilisation, de transparence et de culture. Toutefois, selon les informations recueillies lors de la revue stratégique, les membres souhaiteraient que l'ICA puisse exercer une plus grande influence. De là découle toute une série de questions, par exemple : dans quel sens ? Où ? Auprès de quelles instances ? De quelle manière ? Quoi qu'il en soit, il est clair qu'aux yeux de ses membres, l'ICA devrait gagner en visibilité pour mieux défendre la cause des archivistes et des archives. Il nous faudra donc non seulement bien identifier les instances où notre présence s'impose, mais également chercher à renforcer les relations existantes avec nos différentes associations sœurs, tout en nouant de nouvelles afin de nous adapter aux multiples facettes d'une profession en pleine évolution. Des trois volets de la revue stratégique, celui-ci est le plus orienté vers l'extérieur et vise un meilleur positionnement de l'association ainsi que des institutions archivistiques et des archivistes.

Même si le plan stratégique n'a pas encore été ratifié par l'Assemblée générale, j'ai pris la liberté de devancer l'appel en m'associant à différents partenaires pour faire entendre la voix de l'ICA dans diverses déclarations internationales. Dès le début de la pandémie de COVID, nous avons été invités par l'UNESCO à cosigner la déclaration intitulée « Transformer la menace du COVID-19 en une occasion de soutenir davantage le patrimoine documentaire ». Nous avons également œuvré aux côtés de la Conférence internationale des commissaires à l'information en vue de prolonger le message la déclaration UNESCO, afin de rappeler aux secteurs public et privé leurs obligations en matière de documentation. Cette dernière démarche a également bénéficié du soutien de l'ARMA International, du CODATA, de la Digital Preservation Coalition, de la Research Data Alliance, du World Data System et de l'UNESCO dans un autre document, intitulé : « COVID-19 – Bien documenter : un devoir plus que jamais essentiel en période de crise ». En sa qualité d'organisation internationale, l'ICA (ses membres comme ses organes de gouvernance) doit être pleinement conscient de ses responsabilités sociales. Nous devrions participer activement aux initiatives visant à relever les défis du changement climatique et à souligner l'importance des archives et des données vis-à-vis du développement durable. En tant que professionnels, nous avons le devoir de prendre acte des effets du changement climatique sur nos prestations archivistiques et documentaires, tout en mesurant la contribution de nos pratiques à ce changement. Nous avons échangé sur ces différents aspects pour la première fois durant la Semaine internationale des archives 2020, dans le cadre du webinar « Changement climatique et Patrimoine culturel : appel à l'action ! » (vidéo en anglais). Pour renforcer notre engagement face aux enjeux du changement climatique dans le domaine de l'archivage, l'ICA vient de

rejoindre le Réseau Patrimoine Climatique (RPC). Nous allons collaborer activement avec le RPC ainsi qu'avec nos partenaires, l'IFLA, l'ICOM et l'ICOMOS, au cours des mois à venir. J'espère vivement que les membres de l'ICA nous soutiendront et nous accompagneront dans cette démarche.

Les Objectifs de développement durable constituent un autre domaine où, en tant qu'organisation, il est urgent et nécessaire que nous soulignons l'importance des archives pour la concrétisation de ces objectifs. Toutefois, même si, par la force des choses, nous intervenons dans leur réalisation, dans la mesure où ils sont tous tributaires de données fiables et solides, il nous faudra concentrer nos efforts sur quelques domaines essentiels. À l'heure actuelle, les échanges se poursuivent avec les Officiers élus, nos différents partenaires, le Secrétariat de l'ICA et d'autres personnes au sein de l'association, en vue de définir nos domaines d'intervention prioritaires. Encore une fois, j'espère pouvoir compter sur le soutien et les contributions de nos membres dans ce domaine.

#### ACTIVITÉS CONNEXES

La revue stratégique s'est déroulée parallèlement à la révision des statuts de l'association. Nous avons donc essayé de lier les deux processus pour que nos documents de gouvernance, nos organes de gouvernance (Comité exécutif et Commission du Programme) et notre plan stratégique soient cohérents et facilitent l'accomplissement de nos projets. Le 23 juin 2020, lors de sa réunion virtuelle, le Comité exécutif a validé certaines modifications aux statuts devant être soumises à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) appelée à se tenir en marge du Congrès d'Abu Dhabi. Parmi les réformes statutaires qui seront présentées lors de cette AGE, nous proposerons notamment : le droit de vote pour les membres de la catégorie D, la création d'une catégorie « membre affilié » et la tenue bisannuelle des



conférences de l'ICA. D'autres propositions ayant également été évaluées par les organes de gouvernance, j'espère que de nombreux adhérents se joindront à nous à l'occasion d'un webinar prévu à la mi-novembre, au cours duquel nous présenterons les résultats de la revue stratégique ainsi que les modifications proposées aux statuts. Dans ce contexte, nous procédons également à l'étude du fonctionnement du Comité exécutif et de la Commission du Programme, nos deux principaux organes de gouvernance. De plus amples informations vous seront communiquées concernant les actions menées à cette fin depuis début 2019. Enfin, je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont bien voulu participer à la revue stratégique. Les informations récoltées, que ce soit dans le cadre de l'enquête, des groupes de discussions ou des entretiens, se sont révélées extrêmement utiles. La valeur des contributions écrites et orales est indéniable, même s'il s'est parfois avéré difficile de les concilier dans un plan stratégique cohérent. Elles nous ont néanmoins énormément aidés à mieux cerner les orientations que devra désormais adopter l'ICA. J'ose espérer que le plan stratégique 2021-2024 sera en parfaite adéquation avec les principes de « l'ICA par et pour ses membres ».



**Anthea Seles**  
Secrétaire générale  
de l'ICA



**ICA**  
**ROMA 2022**

ARCHIVES: BRIDGING THE GAP  
ARCHIVES: COMBLER LES FOSSÉS

September 19<sup>th</sup>-23<sup>rd</sup>, Italy

**ARCHIVES**  
**BRIDGING**  
**THE GAP**

9th Annual Conference  
of the International Council of Archives

# Rapport sur la diversité au sein de la Commission du Programme



Réunion de la PCOM à Adélaïde, octobre 2019. De gauche à droite : Lescano, Margaret Turner, Esther Olembe, Fred Van Kan, Vilde Ronge, Emilie Gagné Leumas, James Lowry, Sharon Smith, Margaret Crockett, Normand Charbonneau, Henri Zuber, Jeff James, Didier Grange, Meg Phillips, Anthea Seles, Desi Pratiwi.

Les discussions en cours au sein de l'ICA sur la manière de rendre l'organisation plus transparente, inclusive et variée, ont abouti à la proposition d'une nouvelle structure pour la Commission du Programme, PCOM, basée sur la nomination publique et l'élection de ses membres. Ce projet sera soumis à un vote à l'Assemblée générale extraordinaire d'Abu Dhabi en 2021.

Les membres de l'ICA étant amenés à voter pour cette nouvelle structure, il est temps pour eux d'en apprendre plus sur le projet et les raisons qui le justifient.

Le Vice-président du Programme, Normand Charbonneau, avait déjà lancé le débat sur les logiques d'amélioration de la PCOM. Cependant, lors des réunions de l'ICA à Adélaïde, il a également appelé les bénévoles à

participer à un groupe de travail sur la diversité au sein de la Commission du Programme. Ce groupe de travail a eu pour mission de proposer une structure qui rendrait la Commission du Programme plus diversifiée d'une part, et permettrait d'autre part à tous les membres de l'ICA de mieux comprendre comment s'impliquer et de mieux s'informer sur les missions de la PCOM. Le groupe de travail sur la diversité se composait de Vilde Ronge, qui en assurait la présidence (Norvège), Meg Phillips (Etats Unis), Laura Millar (Canada) et Desi Pratiwi (Indonésie), de tous les membres actifs de la PCOM et de Deborah Jenkins (Royaume Uni) comme membre externe.

Le groupe de travail a délivré son rapport et ses recommandations au Vice-président en avril et les deux structures à savoir la PCOM et le Comité exécutif EB ont, au mois de juin, approuvé par le vote, les recommandations qui ont été proposées.

Le rapport recommande d'éviter les nominations par l'exécutif et de favoriser des élections entre candidats spontanés. La plupart des membres de la PCOM seraient ainsi élus par l'ensemble des membres. Le scrutin tiendrait compte du pays d'origine de chaque candidat, de son institution, de son expertise, de ses précédentes expériences au sein de l'ICA et de ses compétences linguistiques.

Lors de chaque élection, les informations concernant les membres sortants seront également publiées, ce qui permettra aux électeurs de rééquilibrer la dimension plurielle qui fera défaut à la Commission du Programme. Ajouté à cela, tous les axes

stratégiques spécifiques de la PCOM (à ce jour : le Programme de Formation, le Programme pour l'Afrique et le Programme Nouveaux Professionnels) auront un représentant siégeant à la PCOM. Ce représentant sera choisi selon un procédé légèrement différent Pour s'assurer de son expertise.

Ces représentants ainsi que le représentant des nouveaux professionnels seront élus par les membres de la PCOM qui choisiront les candidats qui rempliront les compétences professionnelles requises. L'appel à candidatures, pour les deux types de postes proposés, sera largement diffusé à tous les membres de l'ICA.

Les Branches, les Sections, les groupes d'experts et les autres organes de l'ICA (FAN, FIDA et SPA) n'auront pas de représentants au sein de la PCOM, mais cette version améliorée de la PCOM aura par contre une stratégie de communication plus solide.

Ainsi, tous les participants de ces groupes, et non pas uniquement les responsables, auront connaissance de ce qu'il se passe au sein de la PCOM et pourront garder la Commission du Programme informée de leurs besoins et de leurs réussites. La stratégie de communication est un point essentiel de la recommandation que nous faisons pour une Commission du Programme plus transparente et diverse.



**Meg Phillips**

Membre exécutive  
de la PCOM  
programme@ica.org

# Faire preuve de soutien

2020 est une année de changements, d'adaptation, d'entre-aide, et pour certains, une année de maturation. Je suis heureuse de pouvoir dire que le programme Nouveaux Professionnels de l'ICA (NPP) entre dans cette catégorie. Les Nouvelles Professionnelles de la cohorte 2019/2020 ont connu plusieurs premières dans ce qu'elles ont pu accomplir. Depuis la [Conférence d'Adélaïde 2019 de l'ICA](#), Angela Schilling, Anne-Flore Laloë, Forget Chaterera, Laura-Ioana Luca, Maria Papanikolaou et Priyanka Kaushik ont défendu et pris position sur des sujets importants à leurs yeux, et apporté un soutien à la communauté des nouveaux professionnels en archivistique plus largement. La cohorte a essentiellement recommandé d'utiliser la [lettre d'information des Nouveaux Professionnels](#) pour connecter et représenter les voix des nouveaux professionnels. Cette lettre d'information inclut des articles de nouveaux professionnels de et en dehors de la cohorte, des actualités de l'ICA, et des opportunités pour s'impliquer dans la profession archivistique.

En juin, la cohorte s'est réunie et a publié une Déclaration sur les archives et le mouvement Black Lives Matter ([téléchargez le PDF ici](#)). Il s'agit d'une déclaration forte sur la manière dont elles, en tant que cohorte NP, voient le travail et les responsabilités de leurs archives en relation avec le développement du mouvement "Black Lives Matter". Cette déclaration a été suivie de près par un webinaire pour la Semaine Internationale des Archives 2020, que la cohorte a ouvert sur une exhortation à "prendre en compte l'importance du travail anti-raciste dans les archives en s'engageant à prendre part à la solution sur le plan personnel, institutionnel et communautaire." (Anne-Flore Laloë, août 2020, Lettre d'information des Nouveaux Professionnels de l'ICA no.15). A l'occasion du webinaire "[ICA New Professionals Sunday Coffee \(or Tea\)](#)", les membres de la cohorte ont pu révéler leur motivations en tant qu'individus et en tant qu'archivistes, et impliquer la communauté des nouveaux professionnels pour en savoir plus sur ce que les archives

voulait dire pour eux et ce que signifie être un archiviste nouveau professionnel en 2020. La cohorte est également sur le point de finaliser son projet, la création d'une brochure pour "Organiser un atelier à une conférence à l'attention de modérateurs débutants". Cette brochure offre des conseils pratiques que la manière d'envisager un atelier, depuis la sélection du sujet jusqu'à des idées d'activités, dans le but de créer des ressources pratiques pour les nouveaux professionnels et la communauté archivistique dans son ensemble. En tant qu'organisateur du programme, nous avons mis à jour [nos supports de communication](#), en mettant l'accent sur les avantages de rester impliqué dans le programme Nouveaux Professionnels à toutes les étapes de votre carrière, que vous fassiez partie d'une cohorte ou pas. Nous vous encourageons à vous impliquer, à soutenir et partager les informations et les opportunités que vous voyez et à participer quand vous le pouvez. La pandémie a significativement un certain nombre

de changements pour la cohorte 2020/2021, notamment une date de début retardée. [Les candidats retenus sont maintenant annoncés sur le site de l'ICA.](#) Nous voudrions enfin saluer ici le travail exceptionnel de Laura Millar, qui, en tant que responsable de liaison avec les Mentors et les partenaires de conférence a créé des relations de mentorats qui vont bien au-delà d'une simple année. Laura a été partie intégrante du Programme NPP, en s'assurant que les NP et leurs Mentors/Partenaires de conférence étaient bien soutenus et toujours impliqués. Pour la dernière fois, Laura se chargera de l'appariement des Nouveaux Professionnels de la cohorte 2020/2021 avec leurs mentors et se retirera du programme en novembre. Merci Laura.



**Nicola Laurent**

Responsable  
du Programme  
Nouveaux Professionnels  
[newprofessionals@ica.org](mailto:newprofessionals@ica.org)



## Programme de formation

La plateforme de formation en ligne a 16 mois et compte déjà plus de 340 apprenants. Retrouvez-y nos trois premiers cours « Introduction à la gestion de l'archivage », « Comprendre et utiliser la Déclaration Universelle des Archives » et « Organiser les archives familiales ».

**De nouveaux cours sont en développement : restez informé de l'offre de formation de l'ICA**

Taux de satisfaction :

Recommanderiez-vous ce cours : **4,5/5**

La plateforme de formation était-elle fiable et facile d'utilisation : **4,7/5**

Le cours a répondu à mes attentes et aux objectifs et résultats de formation indiqués : **4,3/5**

Avis des participants :

« *Bien que je sois archiviste et que mon travail me conduise à effectuer toutes les activités décrites dans ce cours, j'ai appris des choses nouvelles et utiles qui m'aideront dans le futur. Merci !* »

(Introduction à la gestion de l'archivage)

« *Ce cours m'a particulièrement aidé à bien planifier et structurer mon projet d'organisation de mes archives familiales. Car il est facile de trop se laisser distraire par le contenu des documents (photos, lettres, etc.), si nous ne sommes pas bien organisés.* »

(Organiser les archives familiales)

« *J'attends avec impatience le cours sur la gestion des documents numériques, qui est mentionné dans l'introduction !* »

(Introduction à la gestion de l'archivage)

# Premiers résultat de la campagne « Les archives demeurent accessibles »



Le 1<sup>er</sup> avril dernier l'ICA a lancé la campagne « Les archives demeurent accessibles » alors que la plupart des institutions d'archives du monde entier voyaient leurs portes se fermer à cause de la crise sanitaire due à la COVID-19.

L'ICA a ainsi invité un grand nombre d'institutions à s'inscrire sur une carte numérique sur laquelle elles ont pu partager leurs catalogues et leurs collections en ligne, leurs expositions numériques et leurs projets collaboratifs. Cette carte était aussi un moyen pour ces institutions de communiquer à une communauté internationale des informations pratiques sur leur statut d'ouverture et de

disponibilité pendant cette période.

Cette initiative fut un grand succès avec 787 institutions inscrites sur la carte disponible sur le site internet de l'ICA au 15 août 2020, ces institutions viennent de 82 pays différents sur tous les continents.

Avec cette campagne, l'ICA a pu mettre en commun et analyser un grand nombre de données venant de multiples institutions et organismes gérant des archives et des documents. Ces données sont précieuses quant à la documentation du moment de crise que nous traversons ainsi qu'à l'analyse des travaux des diverses institutions concernant l'accès en ligne de leurs catalogues, de leurs

collections ainsi et de leurs projets collaboratifs. Avec cette analyse, nous avons pu voir la diversité des institutions inscrites sur la carte numérique, la première diversité que l'on peut remarquer est une diversité géographique : Nous avons aussi trouvé une grande diversité dans les types d'institutions et d'organismes s'étant inscrits sur la carte numérique. La majorité des institutions présentes sur la carte (57%) sont des institutions d'archives (nationales, gouvernementales, régionales, départementales et municipales), mais nous avons aussi pu observer que des musées, des bibliothèques, des universités, des associations, des institutions religieuses et des entreprises ont aussi participé à cette campagne.

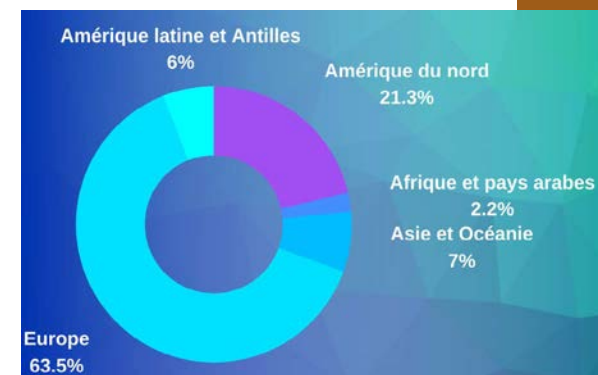
Ces données nous renseignent aussi sur la manière dont les institutions valorisent leurs collections par le biais d'outils numériques, sur leur site internet ou sur leurs réseaux sociaux : 80% des institutions inscrites ont partagé leur catalogue en ligne avec leurs utilisateurs et 85% des institutions inscrites ont mis en ligne des collections et des expositions numériques. Les types de contenus numériques les plus partagés sont des documents d'archives publiques, privés et institutionnels. Un grand nombre d'institutions ont aussi partagé leurs collections Audiovisuelles : celles-ci contiennent généralement des photographies, des enregistrements audios (souvent des entretiens), des films d'archives, mais aussi des cartes postales, des affiches... De nombreuses institutions et organismes ont aussi partagé leurs projets collaboratifs sur la carte numérique : 112 institutions (14%) proposent ce genre de projets.

La plupart des projets collaboratifs sont des projets de transcription ou d'indexation collaborative sur des archives écrites ou audiovisuelles (enregistrements ou photographies) conservées et numérisées par les institutions. Un certain nombre d'institutions et organismes font aussi appel à leur public pour témoigner sur divers sujets tels que les guerres, les événements locaux ou dernièrement sur le confinement.

Avec le succès de cette campagne, l'ICA peut ainsi avoir un regard assez global sur l'état des institutions et des organismes gérant archives et documents pendant cette crise sanitaire. Il s'agit également de données précieuses pour les publics de ces institutions mais aussi pour les archivistes qui peuvent ainsi découvrir le type d'expositions numériques, collections en ligne et projets collaboratifs mis en place dans des institutions et des organismes du monde entier.



**Clémence Almeras**  
Archiviste audiovisuelle  
en formation



# « UneArchiveCest » est archivée

Qu'est ce qu'une Archive ? Qu'est ce qu'elle signifie pour les communautés des archives et de la gestion de documents ? Pour nos utilisateurs ? Comment renforçons nous les sociétés du savoir au 21<sup>e</sup> siècle ?

À la mi-avril, nous inspirant d'ALA, la branche latinoaméricaine de l'ICA, nous avons lancé notre première campagne de communication sur les réseaux sociaux #UnArchivoEs / #AnArchivels / #UneArchiveCest.

Nous avons demandé à la communauté archivistique, aux utilisateurs et au grand public de nous faire partager leurs idées et leurs opinions sur ce qu'#UneArchiveC'est pour eux. Nous avons développé un kit spécifique pour les réseaux sociaux, pour que les utilisateurs puissent télécharger, réutiliser et transformer à leur guise des GIFs, des citations, des vidéos, des bannières et des affiches personnalisables en anglais, français, espagnol et portugais.

La participation et les réactions ont été extrêmement positives, avec un taux d'engagement de près de 7000 interactions (re-posts, réponses, likes, partages, etc.) sur Twitter, et 17 000 interactions sur Facebook, dans de nombreuses langues, dont l'espagnol, l'anglais, le français, le catalan, le portugais, l'allemand, le japonais, le vietnamien, le philippin, le russe et l'arabe. Merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cet événement ! La campagne a connu son point culminant au moment de la célébration de la Semaine Internationale des Archives. Les tweets révèlent également les préoccupations les plus partagées concernant les archives : Droit, diversité, société, citoyenneté, mémoire collective et culture sont les mots les plus associés dans les réponses obtenues.

Mais ce n'est pas tout. Au cours du webinaire de présentation de la campagne et des autres actions prévues pour célébrer la Semaine Internationale des Archives, il nous a été demandé si nous avons prévu l'archivage de cette première campagne ainsi que des prochaines, et la mise à disposition de ce fonds d'archives des réseaux sociaux de l'ICA.

C'est à ce moment qu'un partenaire essentiel a fait son entrée en scène : l'Association des Archivistes et Gestionnaires de documents de Catalogne (AAC-GD) nous ont prêté main forte en partageant avec nous leur expérience et leur expertise. L'équipe a mis en place pour nous les outils de capture nécessaires pour disposer d'un fonds cohérent et exhaustif et se sont à la fois chargés de l'archivage de la campagne, et de notre formation dans ce

domaine qui nécessite quelques compétences et savoir-faire bien spécifiques.

Aujourd'hui nous avons donc un premier fonds que nous avons pu analyser contenant un aperçu des réponses de la communauté à la question « Qu'est-ce qu'une archive ? » qui nous permettra notamment de mettre à jour les pages de présentation des métiers des archives largement consultés sur notre site internet. Ce fonds est maintenant publié en accès libre, pour que tout le monde puisse y accéder, ainsi que toutes les prochaines campagnes de communication sur les réseaux sociaux, qui sont des traces importantes de notre activité pour et par les membres et font partie des archives de l'ICA au même titre que les archives historiques dont il est question dans l'article suivant.



**Román Lescano**  
Community Manager de l'ICA



**Marianne Deraze**  
Responsable des publications électroniques



# Archiver à l'ICA : un retour d'expérience



Yaboul Banwame dans les locaux de l'ICA.

Art d'organiser méthodiquement et rationnellement des documents institutionnels selon des normes scientifiques de manière à les rendre accessibles à qui de droit en temps voulu, l'archivage a de tout temps été l'une des fonctions clés des organismes soucieux de la conservation de leur passé, afin que le présent et le futur puissent y trouver les éléments de leur subsistance. Le Conseil International des Archives est sans doute l'une des institutions ayant compris le rôle incontournable des ressources archivistiques dans le fonctionnement de toute entité administrative, raison pour laquelle il a pris l'initiative de recruter des professionnels pour la prise en charge

de son patrimoine archivistique. Ainsi, j'ai eu l'honneur et le privilège d'être accueilli chaleureusement le 22 juin 2020 dans les locaux de l'ICA pour un stage de trois mois sous la direction de Mme Anthea Seles, Secrétaire générale de ladite institution. Dans le cadre de ce stage, j'ai eu pour mission principale l'organisation du dépôt d'archives de l'ICA avec tout ce que cela implique en termes de tâches archivistiques (création d'inventaire complet ; développement de calendrier de conservation ; reconditionnement du fonds d'archives...)

En ce qui concerne l'exécution des tâches proprement dites, il est à signaler que sur la quarantaine de cartons devant être inventoriée,

au moins une quinzaine a déjà fait l'objet de traitement archivistique de la date de début de stage à mi-août. Les métadonnées mises en valeur dans le cadre du travail d'inventaire sont notamment les intitulés de dossiers, leurs dates extrêmes et leur volumétrie. En outre, j'ai eu à faire des observations pour une prise en charge efficace du processus d'archivage.

Pour ce qui est du contenu des archives, à la suite de Mme Ludivine Ponte ayant aussi consacré un article aux Archives de l'ICA en 2018, il me semble utile de souligner que les ressources archivistiques sur lesquelles j'ai travaillées sont immensément riches ; je pense qu'elles constituent un véritable patrimoine principalement pour les archivistes du monde, dans la mesure où ils peuvent y trouver de précieux éléments de réflexion sur la profession en pleine mutation à l'ère des technologies numériques. En effet, les premiers dossiers inventoriés au cours du stage ont porté sur des affaires aussi multiples et variées que sont la conférence panafricaine d'Abuja (Nigéria), la conférence interrégionale sur le développement des archives tenue à Tunis (Tunisie), les congrès internationaux d'archives, les annuaires et guides du « CIA », les programmes de l'UNESCO avec un accent particulier sur « Mémoire du monde », les activités des Branches professionnelles du Conseil et les missions de sauvetage d'archives dans plusieurs pays. Pour l'instant, les dossiers les plus anciens datent du début des années 1960 et ceux les plus récents remontent à 2008. En réalité, ce patrimoine mondial des archivistes que constituent les archives de l'ICA, est comme le dira Charles Braibant « un arsenal pour [son] administration » et un « grenier pour

[son] histoire », raison pour laquelle l'une des perspectives que j'estime nécessaire d'ouvrir après le travail de traitement est d'œuvrer davantage à sa valorisation. La valorisation numérique du fonds a déjà commencé grâce au projet d'exposition virtuelle développé à l'occasion de la célébration des 70 ans de l'institution. Elle pourrait être orientée encore plus vers le panel de sources iconographiques dont dispose l'ICA, de manière à fournir à la Communauté archivistique mondiale, un ouvrage de référence pour une meilleure connaissance des hommes et femmes qui ont passé leur vie à militer pour la cause des archives ; l'ambitieux programme « Amis de l'ICA » pourrait y trouver les éléments de son action. Aussi serait-il nécessaire de valoriser ce fonds en octroyant des bourses pour son exploitation dans le cadre de rédactions scientifiques à l'instar de mémoires et thèses universitaires.

En somme, ce stage enrichissant effectué sous le contrôle bienveillant de Mme Anthea Seles, a accru en moi « le goût de l'archive » et ma passion pour le noble métier d'archiviste.

## Yaboul Banwame

Archiviste en formation (EBAD-ENC)



Inventaire préliminaire des fonds de l'ICA.

# Analyse comparative des archives



Archives nationales du Royaume-Uni.

En 2017, nous avons créé une base de données à partir d'indicateurs collectés dans l'ensemble du réseau des Archives Nationales du Royaume-Uni. Nous avons pris note de la raison pour laquelle elles sont ces indicateurs sont relevés, de leurs utilités et de la manière dont elles ont été utilisées pour documenter l'avancée de nos plans stratégiques. Nous y avons également rentré des données provenant d'autres organisations du Royaume-Uni, que nous avons publié avec un panel de services gouvernementaux et d'organisations privées.

Nous avons décidé de partager une partie de ces données avec nos collègues du Conseil International des Archives (ICA) et du Forum des Archivistes Nationaux (FAN) pour fonder "un club d'analyse comparative", ainsi nous pourrions commencer à comparer où nous en sommes et mieux comprendre ce que les

données nous disent. Nous espérons que le Club stimulera le débat et aidera les collègues désirant faire de même, mais qui n'en n'ont pas les moyens ou l'opportunité.



Pays membres du Forum des Archivistes Nationaux.

Nos données comportent : les commodités d'accès pour le public, le nombre de visiteurs, le volume de papiers et de ressources numériques, la fréquentation du site internet, les bénévoles, les crédits en cours et les coûts. Nous avons fourni les caractéristiques de nos données et créé un questionnaire pour les membres de l'ICA et du FAN s'ils désiraient participer. L'appel aux données a été lancé en décembre 2019 et incluait nos propres données et un code de bonnes pratiques. Des comptes-rendus des réponses ont été envoyés à tous les participants.

Nous analyserons dès début septembre les données issues de ces réponses et contacterons les intéressés. Nous espérons également un atelier du Club d'Analyse Comparative au prochain événement de l'ICA ou du FANA, tenez-vous au courant des prochaines actualités.

## Paul Davies

Directeur des Opérations  
Archives nationales du Royaume-Uni

## Quelle est donc la prochaine étape pour le Club d'Analyse Comparative ?

Le premier sondage aura amené beaucoup de questions, incluant la manière dont nous définissons les données. Le mois dernier, nous avons demandé aux collègues de nous aider à clarifier les prochaines étapes pour nous en demandant :

► Participerez-vous aux prochains sondages ?

► Y a-t-il des indicateurs que vous souhaiteriez voir ajoutés ?

► Quelles sont les indicateurs que vous souhaiteriez voir disparaître ?

► Aimerez-vous participer aux futurs ateliers du Club d'Analyse Comparative, en rencontres réelles ou virtuelles ?

► Pensez-vous que le Club d'Analyse Comparative devrait en priorité se mettre d'accord sur la définition des données dans un premier temps ?

Contactez le FAN pour en savoir plus:

Clarissa Angus :

InternationalStrategy@nationalarchives.gov.uk

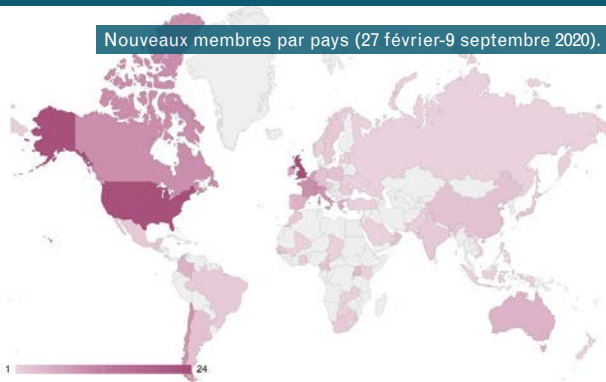
Jessica Squires :

squires@ica.org



# BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ICA

Nouveaux membres par pays (27 février-9 septembre 2020).



Nouveaux membres au 9 septembre 2020

## Catégorie C

Aikaterini Laskaridis Foundation, *Grèce*  
Archives & Special Collections  
Department, University of Minnesota  
Libraries, *États-Unis*  
ArchivesSpace, *États-Unis*  
Babyn Yar Holocaust Memorial Center,  
*Ukraine*  
Digital Archive Center, Saudi  
Broadcasting Authority, *Arabie saoudite*  
EFTA Surveillance Authority, *Belgique*  
European Defence Agency, *Belgique*  
GO | School for Information, Instituto  
Moreira Salles, *Brésil*  
Liberas, *Belgique*  
Martell, *France*  
Port autonome de Douala, *Cameroun*  
State Grid corporation of Chine, *Chine*  
The Nonprofit Partnership «Professional  
participants of the archival services  
market», *Russie*  
TUM.Archiv / Technische Universitaet  
Muenchen, *Allemagne*  
Universidad de Concepcion, *Chile*  
Universitas Sumatera Utara, *Indonesie*  
Université Libre de Bruxelles, *Belgique*  
Vietnam Institute of Digital  
Transformation and Innovation, *Vietnam*

## Catégorie D

**AFRIQUE DU SUD** : Zandile Myeka,  
Lerato Tshabalala  
**ALLEMAGNE** : Annetta Dunn, Elisabeth  
Klindworth  
**ARGENTINE** : Juan Luis Besoky, Victoria  
Calligo y Solivella, Pablo Javier Ilari,  
**AUSTRALIE** : Jennifer Kidd, Deborah  
Lawler-Dormer, Kim Burrell, Tamara  
Jones, Somaya Langley  
**AUTRICHE** : Roland Kegel  
**BELGIQUE** : Fiona Aranguren Celorrio  
**BOTSWANA** : Julie Moloji  
**BRÉSIL** : Tatiana Pignataro  
**BURUNDI** : Silas Ndayisenga  
**CAMEROUN** : Annick Yonga, Sephora  
Mouchipku  
**CANADA** : Donna Kynaston, Paula  
Kielstra, Mariève Mantha, Dykeman  
Whitney, Catherine Barnwell, Alexandre  
Chartier, Suzanne Ndedi Penda, Courtney  
DeMaeyer, Rene Georgopolis, Romkey  
Jessica  
**CHAD** : Tang-Irmi Dinza  
**CHILI** : Liamac Bedalid Veliz Alvarez,  
Salgado Samuel, Nicol Coccio, Luz  
Narbona, Jennifer Verdugo, Jaime Felipe  
Rojas Sepúlveda, Ricardo Andrés Pérez  
Haristoy, Franco Peñaloza Soto  
**CHINE** : Yang Chen, Jean Huang  
**COLOMBIE** : Rosario Arias Callejas,  
Andrés Sáenz Giraldo, Henry Caicedo  
Caicedo, Carlos Alberto Zapata Cárdenas,  
Marcela I. Rodríguez V.  
**CONGO (KINSHASA)** : Gael Mukendi  
**COSTA RICA** : Ivonne Méndez Solano  
**EL SALVADOR** : Salvador Octavio  
Montes Figueroa  
**ESPAGNE** : María Victoria del Rosario  
Liévano de Malik, Olga García-Jimenez,  
Ricardo Eito-Brun, Santiago Bustos  
Duatis, Edén Tejón Pérez  
**ESTONIE** : Filatov Alexey  
**ÉTATS-UNIS** : Alee Robins, Adhiratha  
Keefe, Miranda Mims, Kadian Reid,  
Katherine Vest, Kimberly Johnson, Laura

Silva, Laura Bouch, Jana Dambrogio,  
Robert Stewart, Nahali (Holly) Croft, Jill  
Sommer, Shelly Black, Hannah Adkins,  
Rhonda D. Jones, Ph.D., Bridgette  
Hammond, Kaoukab Chebaro, Joyce  
Turpin, McKenzie Kathryn, Janae Barron  
**FRANCE** : Lina Sbeih, Nicole Lorentz,  
Virginie Donat, Hanna Sorsa-Sautet,  
Stéphane Lelaure, Pierre-Frédéric Brau,  
Céline Dubuis, Véronique Reuter, Chahan  
Vidal-Gorène  
**GHANA** : Koney Mensah  
**GRÈCE** : Yannis Stoyannidis, Aphrodite  
Zevgoli, Panagiotis Andrianopoulos, Eleni  
Georgaki  
**GUATEMALA** : Marisol Zuniga, Ingrid  
Verónica Molina Pineda  
Hong Kong S.A.R., Chine : Fong-fong  
Chen, Chuk Ka Chun, Lau Kin Yu  
**INDE** : Rohit Rawat, Karunakar Rai  
**IRLANDE** : Niamh Ní Charra, Nicola Kelly,  
Blanca Perez, Colclough Sarah, Brian  
Fitzpatrick, Faith Nolan, Cliona O'Carroll  
**ISRAËL** : Yael Netzer  
**ITALIE** : Federica Marti, Simone Source,  
Pierangelo Blandino, Iovane Silvia,  
Francesco Lattanzi, Francesca Magnoni,  
Giovanni Jarre, Andrea Scappa, Valeria  
Vanesio  
**JAMAÏQUE** : Kimberly Blackwin,  
Claudette Thomas  
**JAPON** : Tatsuki Machida, Etsuko  
Watanabe  
**KENYA** : Carolyne Nyaboke  
Musembe  
**LETTONIE** : Ilze Bane-Griga  
**LUXEMBOURG** : Katriina Puputti  
**MALI** : Ladji DJIRE  
**MEXIQUE** : Claudia Escoto, Guadalupe  
Mireya Reyes Olvera  
**MAROC** : Chaimae Boulhilat, Mohammed  
Elquendouci  
**NOUVELLE-ZELANDE** : Vickie  
Ward  
**NORVEGE** : Magnus Walderhaug  
**OMAN** : Basil John Thomas, Ayman  
Ismaeil, Jawaher alqarmashi

**OUGANDA** : Mary Nakangu Ssessanga,  
David Geoffrey Kiirya, Lillian Rose Ariso,  
Justine Nalwoga Lukwago  
**PAKISTAN** : Sultan Ali  
**PAYS-BAS** : Victor-Jan Vos, Helene  
Komerwa Sikola, Niek Verhoeff,  
Roosmarijn Ubink, Migiza Victoriashoop,  
Suzanne Scott  
**PHILIPPINES** : Louise Ian Aquino  
**POLOGNE** : Kinga Da czak, Anna  
Siekierska, Magdalena Bałdyga  
Poland  
**PORTUGAL** : Nuno Machado, Sofia  
Alves de Moura-Carvalho, Assunção  
Júdice  
**PUERTO RICO** : Samuel Quinones,  
Irmari Fraticelli  
**ROUMANIE** : Tiberius-Romeo Nicoara,  
Maria Alexandra Sas  
**ROYAUME-UNI** : Kenneth Atuma,  
Jacqueline peery, Georgia Spickett-  
Jones, Najah Plakaris, Helen Ritchie,  
Clare Paterson, José Velázquez, MA,  
Caroline Brown, Frank Rankin, Margaret  
Dinham, Josephine Nowacki, Thomas  
Wales, Bright Botwe, Morery Stewart,  
Jennifer Jamieson, Mike Holness, Paul  
Campbell, Joseph Michael Mackenzie,  
Saffron Mackay, Meada Wadman,  
Georgina Robinson, Francesca  
Mackenzie, Kynaston-de Guyer Oliver,  
Felicity Walker  
**SENEGAL** : Adjovi Essenam Fumey,  
Sokhna Fall  
**SLOVENIE** : Rudi Jamnik  
**SUEDE** : Proscovia Svärd, Jakob  
Saternus  
**SUISSE** : Rebecca Crettaz, Laetitia  
Cherubini, Romain Ledauphin, Laura  
Bernier, Roxane Pagnamenta, Geneviève  
Gross, Raphaël Berthoud, Marc Locher,  
Free Jake, SarahJoy Maddeaux  
**TOGO** : Gnassouwa Dima, Wounritikpa  
Billy  
**TURQUIE** : Emine Pinar  
Gevheroglu  
**ZAMBIE** : Abel, C.M. Mkulama

